



Ouagadougou, le

22 AVR. 2026

**LE MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE LA GUERRE  
ET DE LA DÉFENSE PATRIOTIQUE**

**Référence : Arrêté n°2026-205/MGDP/CAB du 21 avril 2026**

**COMMUNIQUE:**

Les jeunes Burkinabè de sexe masculin et féminin sont informés qu'il est organisé un recrutement de **cinq mille trois (5300) Militaires du Rang** pour les besoins des Forces Armées Nationales au titre de l'année 2026 soit **cinq mille deux cent (5200) garçons et cent (100) filles**.

**I- CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Les candidats devront remplir les conditions suivantes :

- ✓ être célibataire sans enfant à charge et de nationalité Burkinabè ;
- ✓ être âgé (e) de **vingt (20)** ans au moins et de **vingt-cinq (25)** ans au plus au 31 décembre 2026 (c'est-à-dire être né (e) entre le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2006) ;
- ✓ être de bonne moralité et physiquement apte à suivre la formation ;
- ✓ avoir un casier judiciaire vierge datant de moins de trois (03) mois à la date de dépôt du dossier ;
- ✓ n'avoir pas d'engagement à la fonction publique ;
- ✓ jouir de ses droits civiques ;

- ✓ être prêt à servir sur tout le territoire national, également à l'extérieur du Burkina Faso sur les zones d'intervention de l'Armée Burkinabè ;
- ✓ accepter le statut militaire.

**NB : Les élèves fonctionnaires en formation dans les écoles et centres de formation professionnelle ainsi que les fonctionnaires en activité dans la fonction publique ne peuvent pas prendre part audit concours.**

## **II- COMPOSITION DES DOSSIERS**

Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- Une (01) demande manuscrite timbrée à deux-cents (200) F adressée au Ministre d'État, Ministre de la Guerre et de la Défense patriotique ;
- un (01) certificat de nationalité burkinabè ;
- deux (02) extraits d'actes de naissance ou jugements supplétif en tenant lieu et établit avant 2024 (**pas de copies légalisées**) ;
- un (01) casier judiciaire vierge datant de moins de trois (03) mois à la date de dépôt des dossiers de candidature ;
- une (01) photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou de la Carte d'Identité de l'Alliance des Etats du Sahel (AES);
- un (01) certificat de non grossesse pour les candidats de sexe féminin datant de moins de deux semaines à la date de dépôt des dossiers de candidature délivré par un médecin militaire ;
- un (01) certificat médical de visite et contre visite délivré par un médecin militaire pour tous les candidats.

**Les dossiers incomplets ou faisant l'objet de multiples dépôts seront purement et simplement rejetés.**

## **III. RECEPTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

Les dossiers complets seront déposés du **04 mai au 1<sup>er</sup> juin 2026 de 08h 00 mn à 16 h 00 mn** sur présentation de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou de la Carte d'Identité de l'Alliance des États du Sahel (AES) dans les formations militaires suivantes :

- les Régions militaires (Kaya, Bobo-Dioulasso, Ouagadougou, Dédougou, Dori, et Fada N'Gourma) ;
- le Groupement Central des Armées au Camp Guillaume OUEDRAOGO ;
- la 1<sup>ère</sup> Région Aérienne de l'Armée de l'Air à Ouagadougou ;
- la 2<sup>ème</sup> Région Aérienne de l'Armée de l'Air à Bobo-Dioulasso ;
- le 22<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie Commando à Gaoua ;
- le 42<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie Commando à Gorom-Gorom ;
- le 53<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie Commando à Nouna ;

- le 61ème Régiment Interarmes à Tenkodogo ;
- l'académie Militaire Georges NAMOANO à Pô ;
- la Compagnie de Gendarmerie de Ziniaré ;
- la Compagnie de Gendarmerie de Manga ;
- la 5ème Compagnie de la Brigade Nationale de Sapeurs-Pompiers (BNSP) à Banfora ;
- la 3ème Compagnie de la Brigade Nationale de Sapeurs-Pompiers (BNSP) à Koudougou.

#### IV- SÉLECTION

La sélection débutera le **08 juin au 19 juillet 2026** dans tous les chefs-lieux de régions administratives selon un calendrier qui sera communiqué ultérieurement.

Elle portera sur :

1- L'administration des épreuves physiques suivantes :

- courses de **1500** mètres et **100** mètres pour les garçons ;
- courses de **1000** mètres et **80** mètres pour les filles.

2- Une visite médicale de sélection ;

3- Une enquête de moralité.

Chaque candidat se présentera aux lieux et jours indiqués, muni de sa Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou de la Carte d'Identité de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) et de son récépissé de dépôt.

L'appel des candidats se fera à **05 heures 00** minute dans les différents centres de composition.

Pour le Ministre d'État et par Délégation,  
**Le Secrétaire Général**



**Intendant Colonel-Major Yamba Léonard OUOBA**

*Officier de l'Ordre de l'Étalon*

#### DIFFUSION :

- sur la RNB à toutes les heures de communiqué
- en français pendant 3 jours;
- dans le Quotidien Sidwaya.